



Commune de
Granges-Paccot

**ASSEMBLÉE COMMUNALE
DU
18 MAI 2026**

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 26 mai 2026 / Point de PV no 0.1.3

Présidence : M. Jean-Louis Barras, Syndic

Présences : 42 citoyennes et citoyens, selon la liste des présences

Le Syndic ouvre cette première Assemblée communale de la législature 2026-2031 à 20.00 heures et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

En préambule, le Syndic salue la présence de M. Laurent Bronchi, député, de M. René Schneuwly, ancien syndic, de Mme Christine Schneuwly, ancienne députée et d'anciens conseillers communaux. Il souhaite également la bienvenue à la Commission financière (ComFin) de même qu'à la représentante de la presse, Mme Maria Kafantari pour les Freiburger Nachrichten.

Le Syndic excuse l'absence de Mme Isabelle Chassot, Conseillère aux Etats, Mme Maria Pedrozo, Mme Patricia Gaillard Zenger, M. Jean-Jacques Zenger, M. Firmin Frossard, Mme Barbara Green-Studer, Mme Fabienne Neuhaus, Mme Coraleen Mühlethaler, M. Daniel Dupraz et Mme Jacqueline Zweilin.

Conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, la présente Assemblée a été convoquée par affichage sur le site internet le 27 avril 2026, par une circulaire tous ménages et par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg le 1^{er} mai 2026.

Aucune remarque n'étant formulée au sujet de la convocation et de l'ordre du jour, Le Syndic déclare l'Assemblée valablement convoquée et apte à délibérer suivant l'ordre du jour établi.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 avril 2026
Le procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'Administration communale et sur le site internet de la Commune de Granges-Paccot.
2. Nouvelle période législative 2026-2031
 - 2.1. Election des membres de la commission financière (art. 70 al. 1 LFCo)
 - 2.2. Election des membres de la commission d'aménagement (art. 36 al. 2 LATeC)
 - 2.3. Election des membres de la commission des naturalisations (art. 43 al. 1 LDCF)
 - 2.4. Mode de convocation de l'Assemblée communale (art. 12 al. 1bis LCo)
 - 2.5. Délégation de compétence au Conseil communal pour les opérations immobilières jusqu'à CHF 100'000.00 par cas (art. 67 al. 1 let. j LFCo)
3. Investissement 2026
 - 3.1. Crédit d'investissement pour la mise en conformité de l'arrêt de bus Granges-Paccot, Forum/Casino, direction Fribourg
 - 3.2. Rapport de la Commission financière
 - 3.3. Discussion et vote
4. Divers

SCRUTATEURS

Le Syndic désigne, en qualité de scrutateurs, pour la travée de gauche et la table du Conseil communal, Mme Monique Brügger et, pour la travée de droite et la table de la ComFin, M. Christophe Limat. En cas de vote à bulletin secret, Mme Nadège Thévoz, Vice-syndique, se joindra aux scrutateurs.

LISTE DES PRESENCES

La liste des présences a été tenue à l'entrée de la salle et 42 citoyennes et citoyens participent à l'Assemblée de ce soir. Les personnes ne s'étant pas annoncées doivent se manifester. Les retardataires sont priés de s'annoncer dès la fin de l'Assemblée communale.

ENREGISTREMENT

Conformément à l'article 3 du règlement d'exécution de la Loi sur les communes, les débats de l'Assemblée sont enregistrés. Les personnes désirant poser des questions ou intervenir sont priées de s'annoncer et de s'exprimer en utilisant le micro mis à disposition afin de permettre l'établissement d'un procès-verbal fidèle. La bande enregistrée ce soir sera effacée après l'approbation du procès-verbal.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 20 AVRIL 2026

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 avril 2026 ne sera pas lu. Il a été approuvé par le Conseil communal le 21 avril 2026 et était à disposition à l'Administration communale, ainsi que sur le site internet de la Commune. Ce procès-verbal est approuvé par acclamation avec les remerciements à sa rédactrice, Mme Bénédicte Laville. La bande d'enregistrement de l'Assemblée peut donc être effacée.

2. NOUVELLE LEGISLATURE 2026-2031

En ce début de législature 2026-2031, à la suite des élections communales du 8 mars 2026, Le Syndic explique que les membres actuels du Conseil communal ont été assermentés le 25 avril 2026 et se sont répartis les fonctions au sein de l'exécutif communal le même jour pour siéger la première fois le 27 avril 2026. Il a le plaisir de présenter chacun des 9 membres du Conseil communal, à savoir M. Jean-Louis Barras, Syndic, en charge de l'administration et des relations publiques, Mme Nadège Thévoz, Vice-Syndique en charge de la police, la protection de la population, des déchets et de l'énergie, M. Laurent Bronchi en charge de l'enseignement et des services para- et extrascolaires, Mme Martine Cottier-Chassot en charge de la culture, du tourisme et des sports et loisirs, M. Roman Neuhaus en charge des constructions, des bâtiments communaux et infrastructures sportives, des places de jeux et des forêts, M. Alexis Overney en charge de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Mme Joëlle Sahli en charge du réseau routier et des eaux, Mme Margherita Tokdemir en charge de la santé publique, des affaires sociales et des structures d'accueil préscolaire et Mme Sylvie Vanrell, en charge des finances et impôts et de l'économie locale.

Il adresse ses plus vives félicitations aux nouveaux élus et se réjouit de collaborer avec eux durant cette législature.

Le Syndic, au nom du Conseil communal, tient à exprimer sa vive gratitude aux Conseillères et Conseillers communaux sortants, ainsi qu'à l'ensemble des citoyennes et citoyens ayant honoré leurs mandats au sein des différentes commissions durant la législature écoulée. Leur engagement et leur expertise ont été déterminants pour la bonne marche de nos institutions.

Dans le cadre de la recherche de nouveaux membres pour la législature 2026-2031, le Conseil communal a émis le vœu que les Conseillères et Conseillers communaux sortants ne se présentent pas pour la composition des commissions communales. Cette proposition vise à garantir une rotation des membres et à offrir une ouverture particulière aux citoyennes et citoyens souhaitant s'investir en faveur de la vie locale en intégrant une commission. L'objectif est de renouveler les dynamiques de travail, ainsi que de profiter des compétences et perspectives nouvelles.

Avant de passer aux points des élections, Le Syndic précise que la loi sur les communes prévoit que les élections de la ComFin. de la ComAmé et de la ComNat ont lieu, en principe, au scrutin de liste. Toutefois, si le nombre des candidats est égal ou inférieur au nombre de postes à pourvoir,

le vote peut se faire à main levée, à moins qu'un cinquième des membres, participant à l'assemblée, ne demandent le vote au scrutin de liste.

2.1. Élection des membres de la Commission financière (ComFin)

Le Syndic se récusé et cède la parole à Mme Sylvie Vanrell, Conseillère communale en charge des finances.

Le Conseil communal propose une composition à sept membres et fait part de la candidature des personnes suivantes, par ordre alphabétique :

- M. Loris Barras,
- Mme Laura Jan du Chêne,
- M. Benjamin Laville, candidat sortant,
- M. Fabrice Molliet, candidat sortant,
- Mme Claudine Sautaux,
- M. Grégory Schorro,
- M. Michel Thierrin, candidat sortant.

Mme Vanrell précise que M. Loris Barras est le fils de M. Jean-Louis Barras, Syndic. Renseignements pris auprès des autorités cantonales compétentes, il n'existe pas d'incompatibilité, si ce n'est que M. Jean-Louis Barras doit se récuser sur ce point.

Mme Vanrell demande si un membre de l'Assemblée souhaite se porter candidat au sein de cette commission. Aucune candidature supplémentaire n'est soumise. Mme Vanrell demande si l'Assemblée souhaite procéder à un scrutin de liste afin que chaque candidat soit élu individuellement. Tel n'est pas le cas.

Partant, les personnes candidates sont proclamées élues sans scrutin. Mme Vanrell félicite les membres de la ComFin pour leur élection et se réjouit de collaborer avec eux.

2.2. Élection des membres de la Commission d'aménagement (ComAmé)

Le Syndic reprend la parole et passe à l'élection des membres de la Commission d'aménagement. Il propose une composition à neuf membres pour la législature 2026-2031 et présente les candidats suivants à l'élection :

- Mme Catherine Emmenegger, candidate sortante,
- Mme Emmanuelle Favre, candidate sortante,
- M. Christophe Jörin,
- M. Thierry Jungo, candidat sortant,
- M. Roman Neuhaus, en tant que délégué du Conseil communal,
- M. Alexis Overney, en tant que délégué du Conseil communal,
- Mme Maria Pedrozo, candidate sortante,
- M. Lionel Schneuwly,
- Mme Nadège Thévoz, en tant que déléguée du Conseil communal.

Le Syndic demande si un membre de l'Assemblée souhaite se porter candidat au sein de cette commission. Aucune candidature complémentaire n'est soumise. Le Syndic demande si l'Assemblée souhaite procéder à un scrutin de liste. Tel n'est pas le cas.

Partant, les personnes candidates sont proclamées élues sans scrutin. Le Syndic félicite les membres et les remercie de leur engagement.

2.3. Élection des membres de la Commission des naturalisations (ComNat)

Le Syndic continue ensuite avec l'élection des membres de la Commission des naturalisations. Il propose une composition à huit membres pour la législature 2026-2031 et présente les candidats suivants à l'élection :

- Mme Daniela Bongard,
- Mme Martine Cottier-Chassot, en tant que déléguée du Conseil communal,

- Mme Carole de Diesbach Belleruche,
- M. Firmin Frossard, candidat sortant,
- Mme Christine Schneuwly, candidate sortante,
- Mme Margherita Tokdemir, en tant que déléguée du Conseil communal,
- Mme Christelle Tuncel, candidate sortante,
- Mme Nicole Wyss.

Le Syndic demande si un membre de l'Assemblée souhaite se porter candidat au sein de cette commission. Aucune candidature complémentaire n'est soumise. Le Syndic demande si l'Assemblée souhaite procéder à un scrutin de liste. Tel n'est pas le cas.

Partant, les personnes candidates sont proclamées élues sans scrutin. Le Syndic félicite les membres et les remercie de leur engagement.

2.4. Mode de convocation à l'Assemblée communale

Le Syndic propose, au nom du Conseil communal, de procéder comme il l'a fait durant ces dernières législatures, à savoir convoquer l'Assemblée communale par une publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par affichage au pilier public, par circulaire tous ménages et, lorsqu'il est édité, par le Trait d'union. Il ouvre ensuite la discussion sur cet objet. La parole n'étant pas demandée, Le Syndic procède au vote.

Au vote, l'Assemblée accepte à l'unanimité ce mode de convocation pour la législature 2026-2031. Le Syndic remercie l'Assemblée.

2.5. Délégation de compétence au Conseil communal pour les transactions immobilières jusqu'à CHF 100'000.00 par cas

Le Syndic cède la parole à Mme Sylvie Vanrell.

Notre Commune peut être appelée à conclure des opérations immobilières pour des montants d'importance réduite, par exemple lors d'achat d'un terrain pour la construction d'un trottoir. Or, la loi sur les communes n'autorise pas le Conseil communal à signer des verbaux ainsi qu'à réaliser des transactions immobilières sans l'aval de l'Assemblée communale, laquelle est compétente pour décider de l'achat, la vente, l'échange, la donation, le partage d'immeubles ainsi que de la constitution de droit réel et de toute opération permettant d'atteindre un but économique analogue à celui de l'acquisition d'immeubles. Afin d'éviter de convoquer l'Assemblée communale dans le cadre de telles transactions, une délégation de compétence peut être accordée par l'Assemblée communale au Conseil communal. Le Syndic demande donc, au nom du Conseil communal, la reconduction de cette délégation de compétence, pour la période administrative 2026-2031, et la fixation d'un montant maximum à CHF 100 000.00 par transaction.

Le Syndic remercie Mme Vanrell et ouvre la discussion sur cet objet. La parole n'étant pas demandée, il procède au vote.

Au vote, l'Assemblée accepte à la majorité moins une abstention cette délégation de compétence dans les limites qui viennent d'être décrites. Le Syndic remercie l'Assemblée pour la confiance ainsi témoignée.

3. Crédit d'investissement pour la mise en conformité de l'arrêt de bus Granges-Paccot, Forum/Casino, direction Fribourg

Le Syndic donne la parole à Mme Joëlle Sahli, Conseillère communale en charge des routes et des transports.

L'arrêt de bus Granges-Paccot, Forum/Casino, direction Fribourg, doit être réaménagé. Les travaux ont pour but, d'une part, de mettre en conformité l'infrastructure à la loi du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand ; RS 151.3) et, d'autre part, d'améliorer la sécurité des utilisateurs des transports publics.

Il est prévu d'éloigner légèrement l'arrêt de bus du giratoire à l'intersection de la route du Lac et de la route d'Agy, de rehausser le quai et de déplacer la clôture existante afin de procéder au retrait de l'abribus, en accord avec la propriétaire foncière concernée.

Ce projet ayant été jugé prioritaire, il est présenté séparément des autres arrêts de bus de la Commune, qui devront également être assainis et feront l'objet d'une présentation ultérieure à l'Assemblée communale.

Sur la base de l'estimation des coûts du bureau Lombardi SA, le budget se présente comme suit :

Poste	Montant HT (CHF)
Génie civil	40'000.00
Marquage	1'500.00
Honoraires	5'000.00
Divers et imprévus	5'000.00
Total HT	51'500.00
TVA 8.1%	4'171.50
Total TTC	55'671.50

Le degré de précision de l'estimation est de $\pm 15\%$ (selon SIA 102).

Le Conseil communal sollicite de l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 55'671.50– TTC, destiné à financer la mise en conformité de l'arrêt de bus Granges-Paccot, Forum/Casino, direction Fribourg. Le financement sera assuré par les fonds propres de la Commune et/ou par emprunt.

Le Syndic remercie Mme Sahli et donne la parole au Président de la Commission financière.

M. Thierrin donne lecture du rapport de la Commission financière (ComFin).

La ComFin a pris connaissance du dossier relatif à la mise en conformité de l'arrêt de bus Granges-Paccot, Forum/Casino, direction Fribourg

Le crédit d'investissement est devisé à CHF 55'671.50, dont le financement sera assuré par les liquidités de la Commune et/ou l'emprunt. Sur la base de son examen, la ComFin préavise favorablement ce crédit d'investissement.

Le Syndic remercie M. Thierrin et ouvre la discussion.

M. Christophe Jörin constate que les frais d'acquisition de terrain ne sont pas mentionnés et souhaite savoir si ces frais font partie de la délégation de compétence au Conseil communal.

Le Syndic précise qu'une partie de l'arrêt de bus se trouve sur le terrain communal. L'abribus se trouvera sur le talus, propriété de Merbag, et une convention a déjà été signée avec le propriétaire.

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote. L'Assemblée communale approuve ce crédit d'investissement à l'unanimité.

4. DIVERS

M. Lionel Schneuwly demande à quelle date est prévue la réouverture de la première partie de la Rte de Chantemerle ou s'il faut partir du principe que la route ne sera par réouverte dans les deux sens tant que tous les travaux ne seront pas terminés.

Le Syndic comprend la situation et précise que cette route a été construite dans les années 1970 et qu'il y a eu quelques surprises durant les travaux. Le Syndic précise que le secteur entre le giratoire de Chavully et la Rte de Morat sera ouvert à la circulation, dans les deux sens, dans quelques semaines. Pour les travaux entre le giratoire de Chavully et le giratoire devant Artol Fuchs SA, les travaux sont en cours et le but est de terminer ces travaux d'ici la fin de l'année 2026. Toutefois Le Syndic émet des doutes que les travaux soient terminés dans ce délai.

M. Christophe Limat demande quelle est la situation de la passerelle sur l'autoroute qui est fermée depuis de nombreux mois.

Le Syndic informe que cette passerelle a été abîmée par un camion et que c'est l'OFROU qui est responsable de ces travaux de réparation. Le Syndic a eu cette semaine un contact avec l'OFROU afin de signaler son impatience pour la réouverture de cette passerelle. L'OFROU a confirmé que les travaux finaux seront réalisés prochainement et que la passerelle serait réouverte dans les prochaines semaines.

La prochaine Assemblée communale ordinaire aura lieu le lundi 14 décembre 2026 au même endroit.

La parole n'étant plus demandée, le Syndic remercie les citoyennes et citoyens de leur participation. Il clôt la séance à 20h28 et invite les participantes et participants à partager le verre de l'amitié.

Au nom du Conseil communal :

Le Secrétaire communal



Frédéric Mauron



Jean-Louis Barras